

LES RELIGIONS

LE CATHOLICISME

LES ORDRES RELIGIEUX

- Définition :

Les ordres religieux sont des institutions religieuses, notamment dans l'Eglise chrétienne, dont les membres vivent selon une règle, ou discipline spécifique.

Les membres de la plupart des ordres religieux chrétiens sont ordonnés prêtres, bien que des membres laïques puissent y être admis en qualité de frères et de religieuses. Un certain nombre de ces ordres sont réservés aux femmes.

La vie monastique est un mode de vie pratiqué par des personnes qui se sont isolées du monde pour des raisons religieuses et qui consacrent leur vie, seules ou en communauté, à la perfection spirituelle. Nous ne considérerons ici que le monachisme chrétien occidental.

Les vœux de célibat, de pauvreté et d'obéissance dans lesquels vit le clergé monastique chrétien s'appellent l'idéal évangélique. Une personne liée par ces vœux est un religieux (latin, religare, lier).

Un ermite, à l'origine, est un religieux qui vit en communauté mais isolé dans une cellule.

Un ermitage est un couvent habité par des religieux ermites.

Un abbé, ou une abbesse, est le chef d'un monastère.

Un moine est un homme qui appartient à un ordre monastique.

Un monastère est un endroit régulièrement habité et organisé par des moines ou des moniales.

Une abbaye est un organisme communautaire autonome composé de moines ou de nones, et installé à la campagne. C'est en même temps un monastère gouverné par un abbé ou une abbesse.

Les abbayes du Moyen Age constituèrent des retraites propices pour les savants et furent les centres principaux de piété et d'éducation chrétienne.

Un couvent est une maison habitée par des religieux ou des religieuses. Il est installé dans une ville.

Les religieux sont libres des servitudes temporelles des abbayes.

Des formes de monachisme ont existé longtemps avant la naissance de Jésus-Christ. Chez les Juifs, les communautés des Esséniens avaient bon nombre des caractéristiques des ordres religieux.

Les premiers ermites chrétiens semblent s'être installés sur les rives de la mer Rouge, où les Thérapeutes, un ordre d'ermites païens, s'étaient autrefois établis. Peu de temps après, les régions désertiques de Haute Egypte devinrent un asile pour ceux qui fuyaient les persécutions contre les chrétiens (très fréquentes dans l'empire romain au III^e siècle) et pour ceux qui trouvaient les vices du monde intolérables.

La forme la plus ancienne du monachisme chrétien fut probablement celle des anachorètes ou ermites.

Une évolution ultérieure est celle des stylites, qui se tenaient en haut de colonnes pour s'abstraire du monde et mortifier leur chair.

Mais la vie religieuse se modifia progressivement. Pour pouvoir combiner la retraite individuelle avec l'exercice commun des devoirs religieux, les premiers ermites disposèrent d'ensembles de cellules séparées où ils pouvaient se retirer après avoir rempli les devoirs communautaires. De l'union de la vie commune et de la solitude personnelle vint le nom de cénobite (du grec, koinos bios, vie commune), qui définit une certaine catégorie de moines.

- Les précurseurs :

° **Saint Antoine (251 - 350) :**

Saint Antoine, est considéré comme le fondateur de la manière de vivre cénobitique. Ermite égyptien, il fut le premier moine chrétien. Il fut le fondateur des communautés ermites, l'une des deux branches du monachisme, l'autre étant la règle du type communautaire. Il s'installa à Alexandrie et la renommée de sa sainteté, ainsi que sa gentillesse et sa culture attirèrent un grand nombre de disciples. La plupart l'accompagnèrent quand il se retira dans le désert.

° **Saint Pacôme (292 - 346) :**

Egyptien, confesseur chrétien, un des disciples de saint Antoine, saint Pacôme, fonda un grand monastère sur une île du Nil. Pacôme rédigea une règle monastique pour ses disciples, la première de cette sorte à avoir été mentionnée. Des milliers de disciples se joignirent à lui et il créa plusieurs autres monastères pour les hommes et un pour les femmes, sous la direction de sa sœur. Tous ces établissements reconnaissaient l'autorité d'un supérieur unique, abbé ou archimandrite. Ils constituent la forme originelle des ordres religieux.

° **Saint Athanase (293 - 373) :**

Né à Alexandrie, théologien chrétien, patriarche, père de l'Eglise, il introduisit la forme cénobitique du monachisme en Occident à Rome et en Italie du Nord.

° **Saint Martin de Tours (316 - 397) :**

Il introduisit la forme cénobitique du monachisme en Gaule. Il fut évêque de Tours et fonda le premier monastère en Gaule en 363 à Marmoutiers.

° **Saint Augustin (354 - 430) :**

Né en Afrique du nord, théologien, prédicateur, père et docteur de l'Eglise, il introduisit la forme cénobitique du monachisme en Afrique du Nord.

° **Saint Benoît de Nursie (480 - 547) :**

Il était un italien. Au début du VI^e siècle il donna au monachisme occidental sa forme permanente en fondant en 529 un monastère au mont Cassin en Italie. Il fut un des plus anciens et un des plus grands du Moyen Age. Il établit une règle de vie dite "règle bénédictine". Cette règle fut codifiée par Saint Benoît d'Aniane.

° **Saint Benoît d'Aniane (750 - 821) :**

Bénédictin français, il codifia la règle de Saint Benoît de Nursie.

- Les principaux ordres :

Parmi les ordres les plus importants en Occident, notons :

Les Bénédictins.
Les Cisterciens.

Et parmi les ordres mendiants :

Les Carmes.
Les franciscains.
Les dominicains.
La Compagnie de Jésus, ou Jésuites.

Les ordres mendiants fondés au XIII^e siècle, les franciscains et les dominicains, puis la Compagnie de Jésus fondée au XVI^e siècle firent éclater le cadre de la vie monastique, en formant des religieux partagés entre le couvent (ou la communauté) et le monde extérieur.

Il convient de noter tout de même l'ordre des Hospitaliers créé à Jérusalem en 1113, et l'ordre du Temple, ordre de moines combattants créé à Jérusalem en 1119. Ces deux ordres ont eu d'importantes répercussions en occident.

- Les Abbayes :

Abbaye, désigne à la fois la communauté monastique sous la tutelle d'un abbé ou d'une abbesse, et l'ensemble des bâtiments du monastère. L'immense réseau d'abbayes tissé à travers l'Orient et l'Occident durant toute l'histoire de la chrétienté influença grandement l'évolution des idées religieuses, politiques et artistiques.

Le terme abbaye vient du terme araméen *abba* (père), employé dans l'Evangile par Jésus pour parler à son père (Dieu), et utilisé en Egypte au IV^e siècle par les Pères du désert pour appeler les plus sages d'entre eux. Le mot abbé désignait le représentant et le berger des premières communautés chrétiennes latines.

En France, saint Martin de Tours fut le premier moine à créer en 363 un ermitage proche de la ville de Poitiers. Rejoint par d'autres, il entreprit d'évangéliser les provinces gauloises encore païennes. De très nombreuses fondations d'abbayes eurent lieu jusqu'au V^e siècle, obéissant chacune à des règles propres souvent inspirées des prescriptions de saint Augustin, qui devinrent la règle des communautés n'adoptant pas la règle de saint Benoît.

De la grande fondation romaine de saint Benoît de Nursie au Mont-Cassin découle la règle bénédictine, majoritaire depuis dans les abbayes françaises. L'Irlande fut également un important foyer du monachisme, édictant derrière saint Colomban les vertus de la prière et du travail. Au nord comme au sud, les abbayes suivirent le modèle organisationnel des domaines laïcs, créer un microcosme capable de vivre en parfaite autarcie économique et spirituelle.

Les abbayes, foyer de culture par une systématique sauvegarde des manuscrits antiques, devinrent aussi, de par les richesses foncières accumulées, lieux de cupidité et de corruption. Les souverains cherchèrent à les soumettre afin d'en redistribuer les biens. Le grand rénovateur fut saint Benoît d'Aniane envoyé par l'assemblée des abbés d'Aix-la-Chapelle en 817. Il édicta la Règle des Règles, condensé des règles d'origine irlandaise et romaine, fort proche en réalité de la règle bénédictine. L'échec relatif de cette tentative permit au siècle suivant la naissance de l'ordre de Cluny.

A la mort de Charlemagne, la chrétienté subit les grandes invasions barbares (Normands, Maghiars, Sarrasins) devant un pouvoir carolingien impuissant car morcelé. Guillaume, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne fonda alors en 909 le monastère Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Cluny, en Bourgogne. Cette abbaye modeste de douze moines dépendait directement du Saint-Siège, échappant ainsi à toutes les contraintes locales. Elle devint rapidement la première abbaye de la chrétienté par le nombre de ses moines et la rigueur de sa conduite. La fondation de très nombreuses autres abbayes en découla directement: La Charité-sur-Loire, Saint-Martin-des-Champs à Paris, Saint-Jean-d'Angély, Vézelay. Saint Hugues, abbé de Cluny de 1049 à 1109, fonda l'abbaye féminine de Marcigny-sur-Loire. Il fut également le maître d'œuvre de l'église de Cluny, dont il fit appliquer les plans pour l'élévation de Saint-Pierre-de-Rome.

Grégoire VII, pape de 1073 à 1085 acquis à la cause clunisienne, tenta une réforme de grande envergure consistant à séparer les abbayes du pouvoir de l'Empire. En effet, au cœur du système féodal, l'ordre de Cluny fut assailli des dons des puissants, mettant en péril son intégrité. Il fallait retrouver la vocation première dans le silence, le travail et la prière. La journée fut réglée heure par heure. Ainsi du grand corps de la communauté, les moines rejoignaient dans la prière le corps de l'Eglise toute entière. Cette volonté d'ouverture spirituelle vers le monde séculier apparut également dans les sculptures, les peintures et les vitraux qui furent l'appui indispensable à l'enseignement du peuple des croyants.

L'architecture des abbayes répondit à un plan relativement uniforme. L'église ouverte vers l'extérieur, le cloître (lieu de méditation) formant le centre de l'abbaye, le réfectoire et l'hôtellerie fermant de l'autre côté le quadrilatère traditionnel. L'abbaye était une société complète, refermée sur elle-même tout en conservant un rôle d'exemplarité pédagogique vers le monde. Le XI^e siècle fut le siècle de Cluny et de l'art roman, le XII^e celui de Cîteaux et de l'art gothique. Fondé par Robert de Molesme près de Dijon, l'ordre cistercien ne fut point une refonte des idées de Cluny mais leur rigoriste application.

En 1115, le moine Bernard de Clairvaux, grand lettré théoricien de la spiritualité, quitta Cîteaux pour créer un nouveau monastère d'obédience cistercienne à Clairvaux. Le succès fut immédiat et Bernard de Clairvaux devint l'âme du peuple monastique.

Devant l'évolution des villes, les ordres anciens ne furent plus adaptés. Ainsi devait naître, propices à l'action urbaine, les ordres mendiants (franciscains, dominicains et carmes) dont les religieux n'étaient plus attachés à une abbaye mais à un couvent, qu'ils quittaient pour prêcher et pour étudier ou enseigner dans les universités.

Le XIII^e siècle connut l'apogée de l'institution monastique avec, par exemple, l'abbaye du Mont-Saint-Michel dont les diverses strates architecturales témoignent de la vivacité d'une tradition. Du règne de Philippe le Bel (1285- 1314) devait en naître le déclin. En résistant victorieusement au pape Boniface VIII par la destruction de l'Ordre du Temple, il marqua la rupture entre le pouvoir séculier et le pouvoir spirituel. Face au temps des nations naissantes, l'obédience des abbayes diminua lentement. Jusqu'au XVI^e siècle, refusant leur rôle pédagogique, elles perdirent leur influence économique face aux villes devenues prescripteurs terriens. Du fait de la grande crise de la Réforme et des idées jansénistes jusqu'au-boutistes, les abbayes sombrèrent dans la décadence.

- L'Ordre des Hospitaliers :

° Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem :

Ils furent historiquement les protecteurs d'un hôpital construit à Jérusalem avant la première croisade. Connu sous le nom abrégé d'Hospitaliers ou Chevaliers de l'Hôpital, l'ordre fut fondé après la création du Royaume latin de Jérusalem et approuvé par le pape Pascal II en 1113, puis par le pape Eugène III en 1153. Les frères ont prêté serment de pauvreté, d'obédience et de chasteté, et juré d'aider à la défense de Jérusalem. Gérard, leur premier chef, était appelé recteur, mais plus tard, les dirigeants de l'ordre prirent le titre de Grands Maîtres. Par nécessité, l'ordre devint un ordre militaire et ses chevaliers armés étaient de noble naissance. L'ordre était composé de trois catégories de membres : les chevaliers, les servants d'armes et les frères d'obédience. Parmi les chevaliers figuraient les chevaliers de justice (titre acquis par la présentation d'au moins 16 quartiers de noblesse) et les chevaliers de grâce (titre obtenu par le seul mérite). Les servants d'armes étaient chargés tout à la fois des travaux de la guerre et des soins à l'infirmerie. Les frères d'obédience étaient les prêtres de l'ordre. Ils formaient une communauté soumise à la Règle de saint Augustin. D'abord dédié à la protection des pèlerins et des croisés, l'ordre quitta la Terre sainte lors de la chute des Etats croisés.

° Les Chevaliers de Rhodes :

Après 1309, l'ordre établit son quartier général sur l'île de Rhodes. Il formait un état territorial et sa marine protégeait la Méditerranée orientale des musulmans. Les propriétés des Chevaliers du Temple furent offertes à l'ordre en 1312. Les unités de l'ordre qui se trouvaient dans les pays étrangers étaient appelées Langues. Forcés de quitter Rhodes lors de la prise de l'île par Soliman le Magnifique, chef des Turcs ottomans, en 1522, les Chevaliers ne retrouvèrent pas de quartiers généraux avant 1530, lorsque l'île de Malte leur fut cédée.

° Les Chevaliers de Malte :

Rendus maîtres de l'île, Les chevaliers de Malte (qui était le nom pris alors par l'ordre) dirigèrent une

fantastique défense de l'île contre la flotte d'invasion ottomane en 1565. L'ordre figura dans l'histoire européenne largement jusqu'au XIX^e siècle. Il perdit ses possessions anglaises et allemandes lors de la Réforme et ses biens français lors de la Révolution. Les Russes offrirent alors leur protection à l'ordre mais les Français prirent Malte, sous Napoléon. Le couvent fut transféré à Trieste en 1798 et à Rome en 1834. A ce moment, les Russes avaient confisqué toutes les possessions de l'ordre sur leur territoires.

Les chevaliers de Malte, tels que les reconnut le pape Jean XXIII en 1961, forment une communauté religieuse et un ordre de chevalerie. Organisé en cinq grands prieurés et de nombreuses associations nationales, ils entretiennent des relations diplomatiques avec le Vatican et différents pays. En tant que communauté religieuse, ils disposent d'hôpitaux, de centres de premiers secours et d'équipements destinés aux soins des blessés et des réfugiés. Ils portent une grande cape noire sur laquelle est appliquée une croix de Malte. Le Grand Maître porte le titre de prince et occupe un rang ecclésiastique équivalent à celui de cardinal.

- L'Ordre du Temple :

° Les Templiers :

L'Ordre du Temple ou Templiers fut un ordre de moines combattants, fondé en 1119 à Jérusalem et dissous en 1311 par Philippe IV le Bel.

L'ordre du Temple est créé par quelques chevaliers (dont Hugues de Payns) croisés en Terre sainte (Palestine). Le roi de Jérusalem, Baudouin II, les installe près de l'église du Temple après qu'ils aient fait vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Avec l'appui de saint Bernard de Clairvaux, la règle est bientôt approuvée et publiée par le concile de Troyes (1128). Du fait de l'alliance prônée entre idéal chevaleresque et idéal monastique, le succès du Temple est rapide. De nombreuses donations, dont le legs, volonté inappliquée, d'une partie du royaume d'Aragon par le roi Alphonse le Batailleur, viennent remplir ses caisses et lui permettent une politique systématique d'acquisition de terres et de défrichements.

° Organisation de l'ordre :

La règle cistercienne des Templiers est très stricte. Les punitions imposent des jeûnes sévères pour des délits concernant toute entorse aux trois règles fondamentales de l'ordre. Le trousseau, réduit, marque la hiérarchie de l'ordre. Si tous les manteaux sont frappés de la croix rouge, symbole de l'ordre depuis 1149, les manteaux des chevaliers sont blancs, tandis que ceux des sergents, des chapelains et des écuyers sont noirs.

Au sommet de l'ordre se trouve le maître, dont l'autorité est limitée par un chapitre composé des dignitaires de l'ordre : le sénéchal, le maréchal, le commandeur de la terre et du royaume de Jérusalem, le drapier, les commandeurs des autres provinces (dont la cité de Jérusalem, Antioche et Tripoli sont les trois principales). Les commandeurs des maisons, les chevaliers, les sergents, le commandeur du port d'Acre viennent ensuite dans l'ordre hiérarchique, puis les casaliers chargés des fermes, les turcoples (troupes auxiliaires), les chapelains et les frères de métiers.

Cette hiérarchie suggère une réelle étendue des possessions de l'ordre. En 1257, elles s'élèvent à 3 468 châteaux, forteresses et maisons dépendantes, réparties dans dix-neuf provinces et sous-provinces. La maison de Jérusalem comprend deux couvents avec 350 chevaliers et 1 200 sergents. Les pays de combat sont ceux de la Reconquête: Palestine, péninsule Ibérique, Hongrie. Les activités militaires sont bien réelles; sur quatorze maîtres, cinq périssent au combat. Ces activités militaires sont largement financées par les revenus des pays de rapport. Ces provinces, divisées et subdivisées en régions, bailliages et maisons, se trouvent dans toute l'Europe catholique. Le bailliage d'Arles comprend ainsi les commanderies avec juridiction d'Aix, Col de Cabres, Richerenches, Arles, huit commanderies sans juridiction (dont Nice ou Avignon), vingt-trois commanderies dépendantes, une vingtaine de maisons du Temple et une centaine de biens fonciers divers. Cette richesse, inégalée dans tout l'Occident chrétien, permet au Temple de subventionner largement les papes et les rois pour les entreprises de la croisade.

° Du repli à la dissolution :

Les statuts de l'ordre du Temple sont réformés à cinq reprises. Boniface VIII souhaite, au début du XIV^e siècle, unir le Temple et les Hospitaliers, mais Jacques de Molay, alors maître, refuse cette proposition. Or, à cette période, les données de la croisade ont profondément changé. L'Empire latin d'Orient, avec la chute de Saint-Jean-d'Acre en 1291, a cessé d'exister et les Templiers survivants se replient en France, d'où le roi, Philippe IV le Bel, s'est vu refoulé à l'entrée de l'ordre. Malgré le passé glorieux de l'ordre, Philippe le Bel, en manque de numéraire, fait emprisonner les Templiers, les fait torturer par l'Inquisition après avoir fait main basse sur leurs richesses et leurs livres de comptes. Les aveux de 137 templiers, qui reconnaissent tout ce que l'on veut pourvu que l'on cesse de les torturer, justifient la suppression de l'ordre au concile de Vienne en 1312 devant le pape Clément V, alors que les rois et princes d'Angleterre, d'Espagne, d'Ecosse, d'Allemagne, entre autres, ont reconnu l'innocence du Temple. Le maître Jacques de Molay est brûlé en 1314. Les biens du Temple reviennent aux Hospitaliers ou aux ordres successeurs qui sont créés en Espagne tels que l'ordre de Notre-Dame-de-Montesa dans la région de Valence et l'ordre du Christ au Portugal. Entré dans l'imaginaire collectif à cause de l'extraordinaire opération de propagande menée par Philippe le Bel et inlassablement reprise ensuite sous forme de légendes, l'ordre du Temple est, sans doute, l'une des créations les plus représentatives de l'époque des croisades.

- L'Ordre des Bénédictins :

On désigne par bénédictins, les moines et les religieuses qui suivent la règle de saint Benoît de Nursie. Les douze premiers monastères bénédictins furent fondés au début du VI^e siècle à Subiaco, près de Rome, par Benoît. Il fonda ensuite la célèbre abbaye du Mont-Cassin et y établit en 529 la règle qui organisa et redynamisa le monachisme occidental, lui donnant ses caractéristiques particulières. Compte tenu des normes de l'époque, la règle bénédictine n'imposait pas une grande austérité ni un ascétisme rigoureux. Elle garantissait la fourniture de nourriture et de vêtements en quantité suffisante ainsi qu'un abri. Selon la période de l'année et la fête célébrée, les bénédictins consacraient chaque jour entre quatre et huit heures à célébrer l'office divin et sept à huit heures au repos. Le reste de la journée était divisé également entre le travail (généralement agricole), la lecture et l'étude. L'abbé possédait une autorité patriarcale absolue sur la communauté mais restait lui-même soumis à la règle, et devait consulter les autres membres de la communauté sur les questions importantes. Pendant la vie de Benoît, ses disciples développèrent l'ordre dans les pays d'Europe centrale et de l'Ouest. Il devint bientôt le seul ordre important dans ces régions et conserva ce rôle jusqu'à la fondation des ordres augustinien au XI^e siècle puis des ordres mendiants au XIII^e siècle. Les réformes de Cluny et de Cîteaux aux X^e et XI^e siècles contribuèrent à maintenir l'idéal bénédictin.

Grégoire 1er fut le premier bénédictin à occuper le trône pontifical. Parmi les autres, on peut citer Léon IV, Grégoire VII, Pie VII et Grégoire XVI. Saint Augustin de Canterbury, disciple de Grégoire le Grand, introduisit la règle bénédictine en Angleterre à la fin du VI^e siècle et devint le premier archevêque de Canterbury. En 1354, l'ordre avait fourni à l'Eglise catholique vingt-quatre papes, deux cents cardinaux, sept mille archevêques, quinze mille évêques et mille cinq cent soixante saints canonisés. Au XIV^e siècle, l'ordre compta jusqu'à trente-sept mille membres, chiffre qui tomba à quinze mille au XV^e. La Réforme fit tomber leur nombre à cinq mille. Il a depuis à nouveau augmenté et compte aujourd'hui environ douze mille moines et vingt-cinq mille religieuses.

L'habit bénédictin est composé d'une tunique et d'un scapulaire, sur lequel les moines revêtent une longue robe et un capuchon qui couvre la tête. La couleur de l'habit n'est pas précisée dans la règle et on suppose que les premiers bénédictins portaient du blanc, couleur naturelle de la laine non teinte. Cependant, au cours des siècles, le noir est devenu la couleur dominante de l'habit.

- L'Ordre des Cisterciens :

C'est un ordre monastique Fondé à Cîteaux (Côte-d'Or) en 1098 par un groupe de moines bénédictins de l'abbaye de Molesme sous la direction de saint Robert. Egalement appelés moines blancs en raison du vêtement blanc ou gris qu'ils portent sous leur scapulaire noir, les premiers cisterciens souhaitaient revenir à une communauté qui suivît strictement la règle monastique définie par saint Benoît vers 540. Ils adoptèrent un strict ascétisme, considéraient l'exercice du travail manuel comme un élément de la règle monastique et rejetaient les revenus féodaux. Bien que le

premier abbé, saint Robert, ait été contraint de rentrer à Molesme en 1099, son successeur à Cîteaux, saint Albéric, obtint du pape Pascal II la reconnaissance de son ordre en 1100. La charte de Charité, première constitution de l'ordre cistercien, est généralement attribuée à saint Etienne Harding, le troisième abbé (anglais) de Cîteaux. Toutes les maisons de l'ordre devaient suivre la même règle et se trouvaient visitées chaque année par l'abbé fondateur, et tous les abbés cisterciens devaient se retrouver une fois par an à Cîteaux.

Saint Bernard de Clairvaux, entré au monastère de Cîteaux en 1112, devint le premier abbé de Clairvaux en 1115. Théologien, mystique et prédicateur le plus influent de son époque, il fut le véritable responsable de la rapide expansion de l'ordre. A sa mort, en 1153, il existait plus de trois cent monastères cisterciens, dont cent soixante-huit fondés directement par Clairvaux. A la fin du Moyen Age, on recensait plus de sept cents abbayes cisterciennes. L'ordre s'était répandu dans presque toute l'Europe et dans les pays du Levant.

Au XII^e siècle, qui est considéré comme leur âge d'or, les cisterciens devinrent l'ordre le plus influent au sein de l'Eglise catholique, succédant ainsi aux bénédictins de Cluny. Ils exercèrent des fonctions épiscopales et de légats du pape, et occupèrent la plupart des postes de la curie romaine (gouvernement de l'Eglise). Ils contribuèrent également de manière décisive au développement économique et agricole de l'Europe du Moyen Age, en particulier par la production et la commercialisation des céréales et de la laine. Ils contribuèrent aussi à l'essor de l'architecture gothique à travers toute l'Europe et consacrèrent beaucoup de temps à rassembler et à copier des manuscrits destinés à leurs bibliothèques.

A mesure que l'ordre de développait et prospérait, les cisterciens abandonnèrent quelques-uns de leurs principes ascétiques des origines. L'ordre connut alors une période de déclin à partir du XIII^e siècle, qui fut suivie d'un renouveau monastique et spirituel au XVII^e. Le plus remarquable fut le groupe de Notre-Dame de la Trappe, fondé par Armand de Rancé en 1664. Ces moines, généralement appelés trappistes, fondèrent finalement un ordre séparé, celui des cisterciens de stricte observance, distinct de l'ordre d'origine, celui des cisterciens d'observance commune.

- L'ordre des Carmes :

L'ordre des carmes est appelé aussi ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. L'ordre fut fondé au XII^e siècle par le Français saint Berthold de Calabre. Il s'agissait au départ d'une communauté d'ermites établie en Palestine. Une première règle écrite en 1209 par Albert de Vercelli, patriarche latin de Jérusalem, et ratifiée par le pape Honorius III en 1226 astreignait les carmes à une vie austère, recommandant particulièrement d'observer l'obligation de pauvreté, de solitude et l'interdiction de consommer de la viande.

Après les croisades, saint Simon Stock fit modifier la règle afin que les carmes puissent mener un apostolat plus actif. Ceux-ci devinrent alors des moines mendiants. De nombreuses communautés issues de l'ordre s'installèrent à Chypre, à Messine, à Marseille et en Angleterre où le nom de frères blancs leur fut attribué. Au cours du XVI^e siècle, deux branches indépendantes furent créées au sein de l'ordre : les carmes chaussés et les carmes déchaux ou déchaussés. Les premiers suivaient la règle de saint Simon Stock et portaient des chaussures, les carmes déchaux observaient une règle inspirée de la réforme du mystique espagnol, saint Jean de la Croix qui entendait revenir à la règle d'origine telle qu'elle avait été énoncée par saint Albert, et allaient pieds nus en signe d'austérité. Les carmes se vouent essentiellement à la contemplation, à l'œuvre missionnaire et à la théologie.

Dans la branche féminine, l'ordre le plus connu est celui des carmélites déchaussées, fondé au XVI^e siècle par sainte Thérèse d'Avila. Les carmélites, qui vivent cloîtrées, sont exclusivement contemplatives et leur spiritualité insiste sur le rôle de la prière, de la pénitence et du silence. Les carmélites ne mangent jamais de viande et à compter de la fête de la Sainte-Croix (le 14 septembre) jusqu'à Pâques, elles ne consomment ni lait, ni fromage, ni œufs le vendredi et pendant toute la durée du Carême.

Cet ordre a compté certains des plus grands mystiques catholiques, tels Jean de la Croix, Marie-Madeleine de Pazzi et Thérèse de l'Enfant-Jésus.

- L'ordre des Franciscains :

Ordre fondé probablement en 1208, par saint François d'Assise en vue de prêcher l'Evangile par la pauvreté, et approuvé par le pape Innocent III en 1209.

Après avoir mené, dans un extrême dépouillement, une existence vouée à la prédication et au service de Dieu, François rassembla autour de lui douze compagnons. Sa seule puissance était celle de l'amour qui l'ouvrait à tous, le rendait accueillant, fraternel et accessible. Ensemble, ils allèrent à Rome demander la bénédiction du pape. Celui-ci, bien qu'il émit quelques réserves, leur accorda sa bénédiction, à condition toutefois qu'ils deviennent clercs et qu'ils élisent un supérieur. François fut élu supérieur. De retour à Assise, le groupe obtint de l'abbaye bénédictine de Subiaco la permission d'utiliser la petite chapelle de Santa Maria degli Angeli, autour de laquelle ils construisirent des cabanes de fortune. Commença alors pour eux, à l'imitation du Christ, une vie dont la règle était stricte : ne rien posséder en propre, mendier en cas de besoin, s'adonner à la prédication, en tendant vers plus de paix et de joie.

A cette étape de son existence, l'ordre des frères n'était pas encore formellement organisé et ne comportait pas de noviciat. François était davantage un maître spirituel qu'un organisateur. Au fur et à mesure que leur nombre augmentait et que leur enseignement rayonnait, les frères se rendirent à l'évidence que le seul exemple de François ne suffisait pas à faire respecter la discipline. François composa alors une règle, rédigée une première fois en 1221 puis une seconde en 1223, approuvée par le pape Honorius III. Ainsi, la bulle du pape Honorius III de 1223 institutionnalisa-t-elle les frères mineurs en ordre formel comprenant une année de noviciat. Sous la direction de François, sainte Claire d'Assise fonda un ordre de femmes, les Pauvres Dames, partageant le même idéal de pauvreté et respectant la règle de clôture. Plus tard sera fondé le troisième ordre franciscain (ou tiers ordre) destiné à des laïcs.

La question de la pauvreté provoqua bien des crises internes. Ainsi, le couvent et la basilique d'Assise, construits après la mort de François en 1226, furent jugés trop somptueux au goût de certains qui considéraient leur magnificence incompatible avec l'idéal de pauvreté de François. Porté à la tête de l'ordre en 1257, saint Bonaventure parvint à rendre un peu d'unité aux frères. Mais, après sa mort (1274), l'opposition alla en s'aggravant entre les spirituels, attachés à la pauvreté absolue et aux idées de Joachim de Flore, et les conventuels modérés. Le pape Grégoire IX tenta de mettre fin à la polémique en décrétant que les finances des frères seraient désormais gérées par des administrateurs de l'ordre et que la construction de couvents n'était pas contraire à l'esprit du fondateur.

L'ordre se développa considérablement avec le temps et son importance n'eut d'égale que celle des dominicains. Les franciscains se divisèrent en plusieurs branches. Les spirituels entrèrent en rébellion après leur condamnation au concile de Vienne (1311). Ils devinrent les petits frères. Une minorité de spirituels forma la congrégation des observants. En 1517, le pape Léon X sépara les conventuels, autorisés à posséder des biens communautaires comme les autres congrégations monastiques, et les observants, partisans de l'observation stricte des préceptes de François. Ces derniers étaient majoritaires au sein de l'ordre qui assista, au début du XVI^e siècle, à la naissance d'une troisième branche, celle des capucins, issus des observants et devenus par la suite indépendants. A la fin du XIX^e siècle, Léon XIII réunit à nouveau les trois congrégations sous le nom de premier ordre des frères mineurs, institua les clarisses en second ordre et les hommes et les femmes vivant dans le monde sans obligation de célibat, en tiers ordre.

Le ministère des franciscains ne se limitait pas à la prédication et à la charité. L'acquisition des connaissances n'était pas exclue de leurs préoccupations. Ainsi, les franciscains occupaient-ils, avant la Réforme, des fonctions importantes au sein des universités. Les philosophes et théologiens Jean Duns Scot, Guillaume d'Occam et Roger Bacon, par exemple, figurent parmi les franciscains les plus éminents de l'époque. L'ordre fournit quatre papes, Sixte IV, Jules II, Sixte V et Clément XIV ainsi qu'un antipape, Alexandre V.

Un groupe de franciscains accompagna Christophe Colomb lors de sa première expédition vers le Nouveau Monde. Les premiers couvents établis en Amérique furent fondés par des franciscains à Saint-Domingue et en République dominicaine. L'enthousiasme suscité en Espagne par la conversion rapide des Indiens d'Amérique conduisit à l'expansion de l'ordre aux Antilles, si bien que Ferdinand V, roi de Castille, fut obligé, dès 1505, d'imposer aux nouveaux couvents d'être distants d'au moins

cinq lieues. Pendant que les franciscains espagnols se répandaient dans la moitié sud du Nouveau Monde et parvenaient jusqu'à l'océan Pacifique, les frères français, arrivés au Canada en 1615 sous la houlette de l'explorateur français Samuel de Champlain, établissaient des missions dans tout le nord du continent.

L'ordre des franciscains est gouverné par un général élu qui réside à la maison mère à Rome. Celui-ci est secondé dans ses fonctions par les ministres provinciaux, responsables des frères de leur région, et les gardiens, placés à la tête d'une communauté ou d'un couvent (les gardiens n'ont pas le titre d'abbé, contrairement à leurs homologues dans d'autres ordres). Les supérieurs sont élus pour une période de deux ans.

La famille franciscaine comprend aujourd'hui l'ordre franciscain des frères mineurs (OFM), l'ordre franciscain des frères mineurs conventuels (OFM conv.), l'ordre franciscain des frères mineurs capucins (OFM cap.) fondé en 1525 avec pour exigence principale le retour à la pauvreté des origines. Tous, ils essaient de se faire pauvres à la suite du Christ, cherchant la paix entre les hommes et chantant la louange de Dieu au nom de toutes les créatures. Ils se veulent frères de tous les hommes, invitant ainsi à la fraternité universelle.

- L'ordre des Dominicains :

Ordre des Prêcheurs fondé en 1214 par saint Dominique à Toulouse. Entouré de seize disciples, il fonda l'ordre dans le but de s'opposer aux principales hérésies de son époque par le prêche, l'enseignement et la pratique de l'austérité. Dominique avait pris conscience de la nécessité d'un tel ordre lorsqu'il fit ses premières tentatives de convertir les albigeois vers 1205. Ce fut alors qu'il décida de consacrer sa vie à l'évangélisation des hérétiques et des personnes sans instruction. En 1216, l'ordre fut officiellement reconnu par le pape Honorius III, qui accorda aux dominicains la confirmation papale ainsi qu'un certain nombre de privilèges, dont le droit de prêcher et de confesser en tous lieux, sans solliciter l'autorisation des autorités locales.

Les dominicains professaient l'idéal de pauvreté absolue et, à la différence des ordres monastiques plus anciens, refusaient même la possession de biens communs. Ils devinrent donc un ordre mendiant, à l'image des franciscains. Cependant, vers 1425, le pape Martin V accorda à certains couvents l'autorisation de posséder des biens et, en 1477, elle fut étendue à l'ensemble de l'ordre par le pape Sixte IV.

Le premier couvent dominicain avait été fondé à l'église Saint-Romain de Toulouse, d'où saint Dominique envoya plusieurs disciples à partir de 1217 avec la mission de répandre le mouvement en France puis en Espagne et en Italie. L'ordre s'établit ensuite en Angleterre, où un couvent fut fondé à Oxford. A la fin du XIII^e siècle, des communautés dominicaines étaient implantées également en Bohême, en Ecosse, en Grèce, en Irlande et en Pologne. Vêtus d'un long manteau muni d'un capuchon noir recouvrant une tunique de laine blanche, les dominicains étaient parfois appelés frères noirs dans le monde anglo-saxon. En France, on les nommait jacobins jusqu'à la suppression de l'ordre par la Révolution. Henri Lacordaire organisa leur retour au XIX^e siècle.

Veillant à la pureté de l'enseignement de l'Eglise catholique romaine, les dominicains ont toujours combattu toute dérive doctrinale par le prêche, l'enseignement et l'érudition. En outre, ils se virent confier le contrôle de l'Inquisition tant qu'elle demeura une institution ecclésiastique. En fait, même en Espagne, où l'Inquisition se transforma en instrument du gouvernement civil, elle continuait à être dirigée par un dominicain.

La fonction de maître du Saint Palais et théologien personnel du pape, créée pour saint Dominique en 1218, a toujours été occupée par un membre de l'ordre. Le pape Léon X y rattacha de nombreux privilèges et, à partir de 1620, l'un des attributs du titulaire de ce poste fut de censurer tous les ouvrages religieux.

Les dominicains ont souvent occupé d'importantes fonctions dans l'Eglise. Quatre papes (Innocent V, Benoît XI, Pie V et Benoît XIII) et plus de soixante cardinaux sont issus de leurs rangs.

Ils ont également contribué au développement de l'art religieux, avec des peintres aussi prestigieux que Fra Angelico et Fra Bartolomeo. En philosophie et en théologie, ils ont donné des auteurs aussi éminents que saint Thomas d'Aquin et saint Albert le Grand. On doit également à un dominicain,

Vincent de Beauvais, l'importante encyclopédie médiévale *Speculum magus*. Les grands écrivains mystiques allemands Maître Eckhart, Jean Tauler et Heinrich Suso étaient des dominicains, ainsi que le prédicateur et réformateur italien Savonarole.

A la fin du Moyen Age, l'influence de l'ordre n'était égalée que par celle des franciscains. Les deux ordres se partageaient la plupart des pouvoirs dans l'Eglise ainsi que dans les Etats catholiques, mais se heurtaient pourtant à l'hostilité croissante du clergé paroissial dont ils usurpaient les droits. Ils jouèrent encore un rôle éminent dans l'évangélisation de l'Amérique latine. Rose de Lima, la première sainte américaine, était une religieuse du tiers ordre des dominicains. La vocation missionnaire est demeurée jusqu'à nos jours une de leurs fonctions importantes.

En 1890, c'est au dominicain français Albert Lagrange que le pape confia la création d'une Ecole biblique de Jérusalem, toujours en activité et destinée à contrer l'avancée du modernisme dans l'Eglise catholique.

Un ordre de religieuses dominicaines avait été fondé par Dominique en 1205, avant même que la branche masculine de l'ordre n'ait été établie. On les nomme cependant deuxième ordre de saint Dominique. Soucieux de disposer en permanence de défenseurs laïques de l'Eglise contre les assauts des albigeois et d'autres réformateurs, Dominique créa en 1220 la milice de Jésus-Christ, dont les membres étaient appelés à s'engager corps et âme au service de l'Eglise. A la fin du XIII^e siècle, la Milice s'unit aux Frères et Sœurs de pénitence de saint Dominique, autre groupe laïque voué à la piété. Cette nouvelle branche, appelée tiers ordre de saint Dominique, fut placée sous l'autorité du premier ordre.

De nos jours, le maître général, chef de l'ordre, occupe la fonction pendant douze ans. Il réside à Sainte Sabine à Rome. L'ordre est organisé en provinces géographiques et chacune d'elles est placée sous l'autorité d'un provincial. L'activité principale de l'ordre demeure l'enseignement. Ainsi, les dominicains ont conservé jusqu'à aujourd'hui leurs principales caractéristiques d'origine, notamment celles d'enseignants et de défenseurs du dogme dans l'Eglise catholique.

- L'ordre des Jésuites :

La compagnie de Jésus ou Jésuites fut fondée par saint Ignace de Loyola en 1534 et approuvée par le pape Paul III en 1540. Pour la plus grande gloire de Dieu est sa devise. Son but principal est l'apostolat, que les jésuites exercent par le biais de la prédication, de l'enseignement ou de toute autre activité selon les besoins ponctuels de l'Eglise. Dès son origine, l'ordre fit de l'enseignement sa spécialité et contribua grandement à l'érudition tant en théologie que dans les matières séculières.

Tout candidat qui souhaite intégrer l'ordre, surtout s'il aspire à être prêtre plutôt que frère (coadjuteur temporel), doit suivre une période de formation considérablement plus longue que celle requise pour entrer dans le clergé séculier ou dans d'autres ordres religieux. Après deux années de noviciat passées dans la solitude et consacrées à la prière, l'aspirant prononce des vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Puis, il étudie pendant deux ans les matières classiques et pendant trois ans la philosophie, les mathématiques et les sciences physiques. Il se voue à l'enseignement pendant quelques années avant de retourner pendant trois ans à ses études, portant sur la théologie. Son ordination sera alors prononcée. Suivent une quatrième année d'études théologiques et une année de retraite et de prière, avant que le candidat n'achève sa formation, devenant ainsi coadjuteur ou profès. Les coadjuteurs prononcent des vœux perpétuels simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Les profès, pour leur part, font les mêmes vœux mais ces derniers revêtent un caractère solennel. Ils s'engagent aussi à aller là où le pape les enverra et prononcent cinq vœux simples. Au titre de l'un de ces vœux, ils renoncent à toute fonction ecclésiastique en dehors de leur ordre, à moins que cela ne leur soit expressément demandé. La Compagnie est dirigée par un préposé général, résidant à Rome, élu à vie par la Congrégation générale qui est constituée de représentants des différentes provinces. De nos jours, il y a soixante-cinq provinces régionales à travers le monde, chacune étant sous l'autorité de son propre père provincial.

Lorsque Ignace de Loyola constitua son groupe, il voulait surtout partir en Terre sainte afin de convertir les musulmans, mais la guerre avec les Turcs Ottomans rendit impossible ce voyage. Les membres de l'ordre soumirent une proposition au pape : ils s'engageaient à partir comme

missionnaires là où le pape les enverrait. Une fois la constitution ratifiée, Ignace de Loyola fut élu premier préposé général de l'ordre.

La Compagnie se développa rapidement. Ses membres s'impliquèrent énormément dans la Contre-Réforme, construisant écoles et collèges dans toute l'Europe. Pendant cent cinquante ans, ils allaient dominer l'enseignement européen. Vers 1640, ils géraient plus de 500 collèges en Europe, plus de 650, un siècle plus tard, sans compter que l'ordre eut la charge totale ou partielle de 24 universités et qu'il instaura plus de 200 séminaires et maisons d'études pour ses membres. L'enseignement dispensé par les jésuites pendant la Contre-Réforme avait pour objet de renforcer le catholicisme menacé par l'expansion protestante. Les cours pour laïcs s'adressaient surtout aux nobles et aux riches, même si l'ordre dirigeait des écoles techniques et, dans les pays de mission, des établissements scolaires pour les moins fortunés. Les missions jésuites prirent beaucoup d'importance. Saint François-Xavier en installa en Inde et au Japon, et d'autres furent établies en Chine et sur le littoral africain. Des lettres écrites par des jésuites envoyés en mission au Canada sont un témoignage unique et de grande valeur sur les tribus autochtones de ce pays. Elles contiennent des informations d'ordre ethnologique, historique et scientifique. Toutefois, l'établissement de réductions (communautés amérindiennes dirigées par les jésuites) dans les provinces sud-américaines de l'ordre reste sans conteste le travail le plus important que les jésuites aient réalisé dans le Nouveau-Monde. Ils gouvernèrent ainsi, pendant près de deux siècles, jusqu'à trente-huit villages d'Amérindiens, ce qui représente un total de 160 000 personnes environ. Ces réductions étaient placées sous l'autorité spirituelle et temporelle de prêtres jésuites, et les Amérindiens qui y vivaient apprenaient l'agriculture, la mécanique et le commerce. Une petite armée fut également formée pour défendre les villages. Les communautés du Paraguay sont un modèle du genre. L'histoire de la Compagnie de Jésus a été marquée par la montée régulière des hostilités qu'elle suscita, surtout dans les pays catholiques. Des chefs d'Etat et des souverains critiquèrent sa dévotion pour le pape, et le clergé lui reprocha son engouement pour la réforme ecclésiastique. Chaque pays d'Europe, à un moment ou à un autre, expulsa l'ordre et, en 1773, une coalition de puissances, sous l'influence des cours des Bourbons, poussa le pape Clément XIV, à rédiger une bulle, ordonnant la suppression de la Compagnie. Frédéric II, roi de Prusse, et Catherine II, impératrice de Russie, qui admiraient tous deux l'éducation et l'érudition jésuites, refusèrent de donner à la bulle la diffusion nécessaire. C'est ainsi que dans ces deux pays, l'ordre survécut sous forme d'organisations locales jusqu'en 1814, date à laquelle le pape Pie VII le rétablit. L'opposition religieuse et politique à son encontre renaquit aussitôt. Depuis sa reprise d'activités, l'ordre a été attaqué partout, sauf au Danemark, en Suède, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.